



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA

ASSOCIATION DES FIRMES
D'INGÉNIEURS-CONSEILS | CANADA

Consultations prébudgétaires – Budget 2017

Pour que nos investissements dans l'infrastructure comptent

Présenté par :

John Gamble, président et chef de la direction
Association des firmes d'ingénieurs-conseils | Canada

Résumé des recommandations

1. Accorder la priorité aux investissements qui favorisent la prospérité économique.
2. S'engager à respecter des calendriers et des délais opportuns et réalistes.
3. Utiliser des pratiques d'approvisionnement exemplaires pour assurer la qualité, l'innovation et des économies de longue durée pendant le cycle de vie des infrastructures.
4. Adopter la gestion des biens pour déterminer les besoins et mesurer l'efficacité.
5. Harmoniser les approbations fédérales et provinciales afin de réduire les formalités administratives et de les rendre plus claires.
6. Réinvestir les revenus afin d'assurer un investissement durable soutenu.
7. Rétablir le Guide national pour des infrastructures municipales durables.

Introduction

- L'infrastructure publique constitue une activité fondamentale du gouvernement qui est vitale pour la prospérité du Canada et qui améliore la qualité de vie économique, sociale et environnementale de la population canadienne.
- L'infrastructure constitue un investissement qui stimule notre économie, renforce et relie nos collectivités et protège l'environnement.
- Des études successives démontrent l'existence d'un lien entre les investissements dans l'infrastructure et le rendement de l'économie.
- L'engagement en matière d'investissement dans les infrastructures doit être stratégique, prévisible et soutenu afin d'offrir aux Canadiens le meilleur rapport qualité-prix et le meilleur rendement du capital investi.
- Les investissements doivent reposer sur un processus de demande clair, efficace et transparent qui reflète les besoins bien établis des collectivités et de l'économie.

Contexte

- Les investissements récents dans l'infrastructure effectués par tous les ordres de gouvernement contribueront à améliorer la qualité et la capacité d'une partie de l'infrastructure publique du Canada.
- Même s'ils sont très importants, les fonds actuellement engagés ne suffisent toutefois pas pour répondre à l'ensemble des demandes historiques et émergentes.
- Depuis 2006, l'investissement dans l'infrastructure atteint en moyenne 3,4 % du PIB, une hausse de 2,5 % par rapport à la période allant de 2001 à 2006.

- Même si l'on tient compte des initiatives et des programmes récents des gouvernements, les investissements sont beaucoup moins élevés que ceux des années 1950 et 1960, où ils atteignaient 6 % du PIB.
- Certains des principaux concurrents économiques du Canada, comme la Chine et l'Inde, investissent jusqu'à 9 % de leur PIB dans l'infrastructure.
- L'AFIC est prête à continuer de collaborer de près avec le gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes pour veiller à la réussite du programme.

Comment faire pour que l'investissement dans l'infrastructure compte

1. Accorder la priorité aux investissements qui favorisent la prospérité économique

L'infrastructure peut constituer un investissement efficace dans notre qualité de vie sociale, économique et environnementale. Il faut toutefois accorder la priorité à l'infrastructure fondamentale qui propulse l'économie, crée des emplois et élargit l'assiette fiscale. Il sera essentiel que l'économie prenne de l'expansion si l'on veut investir davantage dans une infrastructure communautaire et sociale viable et durable à long terme. Les collectivités qui ont établi de solides plans de gestion des biens et qui les suivent sont mieux à même d'investir dans l'infrastructure communautaire et sociale.

Une infrastructure suffisante, à jour et bien entretenue crée de la richesse. Dans son rapport de 2010 intitulé [Lessons from the Recession and Financial Crisis](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], le Conference Board du Canada conclut que chaque dollar investi dans l'infrastructure peut faire augmenter le PIB de 1,20 \$. En guise de comparaison, le manque d'investissement dans l'infrastructure coûte à l'économie canadienne 1,1 % du PIB réel par année et réduit de 20 % en moyenne la rentabilité à long terme des entreprises canadiennes selon l'étude [Public Infrastructure Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] de la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (2010).

2. S'engager à respecter des calendriers et des délais opportuns et réalistes

Il faut prendre un engagement à l'égard du projet le plus tôt possible. Habituellement, les fonds fédéraux pour l'infrastructure sont liés à des dates cibles immuables et parfois arbitraires, ce qui peut alourdir la complexité et les coûts si les échéanciers sont d'une rigueur inutile. Il faut informer longtemps d'avance les propriétaires et les autres parties prenantes, y compris les ingénieurs-conseils et les entrepreneurs, des possibilités de financement et des calendriers d'approvisionnement. Un investissement prévisible et à long terme dans l'infrastructure permet à tous les ordres de gouvernement et au secteur privé d'investir dans les ressources humaines et techniques nécessaires pour planifier, financer, concevoir, construire et exploiter les projets d'infrastructure. Il importe aussi que les décisions relatives au projet soient prises rapidement afin que les municipalités, les ingénieurs-conseils et les entrepreneurs ne bloquent pas de ressources tout en attendant que se prennent les décisions sur les projets.

3. Utiliser des pratiques d'approvisionnement exemplaires pour assurer la qualité, l'innovation et des économies de longue durée pendant le cycle de vie des infrastructures

Pour financer l'infrastructure du Canada, il faut investir d'importants fonds publics. Les décisions initiales en matière d'approvisionnement ont un effet important non seulement sur le coût et la qualité de la conception et de la construction, mais aussi sur l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

Afin de garantir le meilleur résultat et la meilleure valeur possible aux contribuables, il faut pratiquer la sélection basée sur les compétences (SBC) pour l'achat de services de génie et d'autres services professionnels. La SBC est recommandée dans les [Meilleures pratiques : Sélection d'une société d'experts-conseils](#), document produit en 2006 dans le cadre du *Guide national pour des infrastructures municipales durables* (Fédération canadienne des municipalités, Conseil national de recherches et coll.). Ce guide a été produit par le secteur public pour le secteur public.

La SBC porte avant tout sur les compétences des membres de l'équipe du projet et leur compréhension des objectifs de celui-ci. La SBC aboutit, pour le projet, à une envergure, un calendrier et un budget réalistes et commercialement équitables et responsables. Il en découle des projets de grande qualité d'une durée accrue qui entraînent des économies importantes pendant tout le cycle de vie théorique.

La SBC encourage et récompense aussi l'innovation dans le cadre de projets. Les pratiques courantes d'approvisionnement public découragent toutefois l'innovation et la pénalisent même en supposant que le prix le plus bas est le meilleur, en transférant unilatéralement tout le risque aux promoteurs et en ne respectant pas la propriété intellectuelle des fournisseurs de services.

4. Adopter la gestion des biens pour déterminer les besoins et mesurer l'efficacité

Afin de veiller à ce que les priorités locales soient satisfaites et que les investissements produisent le meilleur rendement possible, le gouvernement fédéral devrait encourager et aider les municipalités à se doter de la capacité nécessaire à l'établissement de plans de gestion des biens. Les plans de gestion des biens permettent aux municipalités de comprendre l'état de leurs infrastructures existantes, ainsi que les besoins liés à l'exploitation et à l'entretien, de projeter de façon fiable leurs besoins en infrastructure et d'effectuer des investissements stratégiques. Les municipalités qui ont un solide plan de gestion des biens pourront mesurer l'efficacité de leurs investissements.

Les auteurs du *Guide national pour des infrastructures municipales durables* ont créé des pratiques exemplaires de [Gestion des biens](#) et ainsi que d'autres ressources et outils pour aider les municipalités à planifier, à gérer et à exploiter leurs infrastructures. Ce programme a très bien réussi à aider les municipalités à créer et à échanger des pratiques exemplaires en collaboration avec leurs partenaires des secteurs public et privé.

5. Harmoniser les approbations fédérales et provinciales afin de réduire les formalités administratives et de les rendre plus claires

Il importe que les promoteurs de grands projets dans les secteurs public et privé aient confiance dans les régimes d'approbation réglementaires afin de prendre des décisions d'affaires éclairées. Les promoteurs de projets appuient une évaluation environnementale rigoureuse fondée sur les connaissances scientifiques, à condition que le processus soit clair et efficient et réduise au minimum le double emploi et le chevauchement entre les niveaux de compétence.

À cause de retards déraisonnables et imprévus, il est extrêmement difficile pour les promoteurs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi que pour leurs experts-conseils et entrepreneurs, de planifier des projets et d'y affecter des ressources. Les retards peuvent aussi être une cause d'incertitude aux niveaux tant des matériaux que du marché du travail, ce qui entraîne une flambée importante des coûts des projets – ce qui peut parfois ruiner le promoteur. Les retards inutiles peuvent aussi faire perdre des possibilités économiques.

Selon l'adage, un « non » rapide est préférable à un « peut-être » indéterminé. Même s'il peut arriver qu'il soit dans l'intérêt public de ne pas approuver un projet, les approbations environnementales ne devraient pas avoir pour objectif de causer de l'obstruction. Les approbations devraient garantir la réalisation de projets responsables sur les plans environnemental et social.

6. Réinvestir les revenus et la valeur tirés de l'infrastructure dans un investissement continu

Tous les ordres de gouvernement et les parties prenantes du secteur des transports doivent entreprendre des discussions rationnelles et objectives sur les possibilités de financement et sur la façon de payer et d'entretenir, en tant que société, des infrastructures critiques vitales pour notre économie et notre qualité de vie. Les impôts ne suffisent plus pour payer l'infrastructure dont nous avons besoin pour maintenir notre niveau de vie élevé. Il faudra d'autres moyens de financement, notamment en saisissant une partie de la valeur accrue créée par des infrastructures nouvelles ou mises à niveau pour payer et entretenir les biens en question. La valeur foncière ou l'accroissement des activités économiques peuvent représenter cette valeur accrue.

La [tarification routière](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] peut être une façon équitable, qui tient compte des coûts, de financer et d'entretenir l'infrastructure de transport et de transport en commun. La tarification routière est aussi un outil efficace et attrayant de gestion de la demande qui est particulièrement efficace lorsqu'on veut réduire la congestion en encourageant la population à envisager d'autres modes de transport, à moins conduire et à se déplacer en dehors des heures de pointe.

7. Rétablir le *Guide national pour des infrastructures municipales durables*

Il a été question à deux reprises dans le présent document du [Guide national pour des infrastructures municipales durables](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] aussi appelé InfraGuide. Ce guide a été produit par le secteur public pour le secteur public. Fruit d'un partenariat entre la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil national de recherches et Infrastructure Canada, l'InfraGuide a été en vigueur de 2001 à 2007. Constitué d'experts des secteurs public et privé de tous les milieux des parties prenantes, le réseau national de l'InfraGuide a produit un recueil d'études de cas, de rapports sur les meilleures pratiques et d'outils d'apprentissage électronique portant sur une infrastructure municipale durable – qui offre ce qu'il y a de mieux en expérience et connaissances canadiennes. Il faudrait rétablir ce programme ou en lancer un autre comparable pour fournir des ressources, des outils et des possibilités de renforcement des capacités aux municipalités, aux organismes publics et à leurs parties prenantes.

L'Association des firmes d'ingénieurs-conseils

L'Association des firmes d'ingénieurs-conseils (AFIC) est le porte-parole national du génie-conseil au Canada. L'AFIC préconise un contexte d'affaires et de réglementation qui permet aux firmes d'ingénieurs-conseils de fournir à leurs clients des services de la plus grande qualité et la meilleure valeur possible.

L'AFIC est une fédération de 12 associations provinciales et territoriales qui représentent plus de 400 entreprises fournissant des services de génie et d'autres services professionnels à des clients des secteurs public et privé partout au Canada. Ces services comprennent la planification, la conception et l'exécution de tous les types de projets d'ingénierie, ainsi que la prestation de conseils et de savoir-faire indépendants dans un vaste éventail de disciplines du génie et de domaines connexes.

En offrant ces services, les sociétés membres de l'AFIC exercent une influence directe sur à peu près tous les aspects de notre qualité de vie économique, sociale et environnementale au Canada.

Le génie-conseil au Canada est une industrie de 28,4 milliards de dollars par année. Les sociétés membres de l'AFIC emploient directement plus de 70 000 Canadiens. Le Canada est reconnu sur la scène mondiale pour ses services d'ingénierie, dont il est le deuxième exportateur en importance au monde.

L'AFIC est un membre influent de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC).

Pour en savoir davantage, prière de communiquer avec :

John Gamble, CET, ing.
Président et chef de la direction
Association des firmes d'ingénieurs-conseils | Canada
420-130, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5G4
Téléphone : 613-236-0569, poste 201
jgamble@acec.ca
www.acec.ca